



Association des  
Maires de l'Isère

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Un congé de formation de 18 jours peut leur être accordé pour toute la durée de leur mandat. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé.

#### Durée 1 journée :

9H-12H30 / 14H-17H30

#### Frais d'inscription

Adhérents : **270 €**

Autres participants : **450 €**

#### Responsable de la formation

Emmanuelle Rivière, Directrice

#### Renseignements et inscriptions :

Tel : 04 38 02 29 29

Fax : 04 38 02 29 30

Mél : [ami@maires-isere.fr](mailto:ami@maires-isere.fr)

# Conduite et gestion d'un projet

Elus et personnel des communes et  
communautés amenés à gérer un projet

Public concerné

S'approprier les clés pour mettre en place un projet et  
obtenir l'adhésion de ses cibles au fur et à mesure de  
son avancement

Objectif visé

#### • Construire son projet

- Déterminer l'objectif, les cibles et le périmètre
- Identifier les obstacles et les ressources
- Définir les actions, les étapes, les acteurs et le budget

Programme

#### • Développer son leadership (\*)

- Le pouvoir et l'autorité
- L'art de dire non
- Les styles de leadership
- La délégation

(\*) Capacité à proposer une vision des choses à laquelle les autres ont envie d'adhérer.

Christine Zambelli - Agence Zambelli Communication

Intervenante

Chaque module accueillera de **6 à 10 personnes**,  
pour une **durée de 7 heures**.

Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques avec analyse d'un professionnel de la communication.

Les places seront attribuées dans **l'ordre d'arrivée des inscriptions**.

**L'Association des Maires de l'Isère se réserve le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.**

Organisation

mardi 15 juin, AMI

Date et lieu

**DATE LIMITE DE REPONSE :**

**2 semaines avant la date**